

Procès verbal de la séance du Conseil de communauté,
légalement convoqué, réuni en séance ordinaire publique,
le vendredi 11 avril 2008 à
18 h 15 à la salle polyvalente de Houssay,
rue Principale, sous la présidence
de Monsieur Hubert BRETHEAU, doyen d'âge, puis de
Monsieur Philippe MERCIER, Président,
en présence de 40 délégués sur 41.

Etaient présents :

- ARTINS : Monsieur Henri DAUMAS et Monsieur Michel MARCILLY.
- COUTURE SUR LOIR : Madame Monique RICHARD et Monsieur Gérard LESIMPLE.
- LES ESSARTS : Messieurs Gilles SOURIAU et Jacky BOURREAU.
- LES HAYES : Messieurs Michel BIORE et Sylvain CORBEAU.
- HOUSSAY : Monsieur Pascal CHEVAIS et Madame Patricia ROHARD.
- LAVARDIN : Monsieur Hubert BRETHEAU et Monsieur Pierre LOYAU.
- MONTOIRE SUR LE LOIR : Monsieur Michel CUREAU, Monsieur Pierre ROGER, Monsieur Guy MOYER, Monsieur Pierre VASSEUR, et Monsieur Benoît ROUSSEAU.
- MONTROUVEAU : Monsieur Roger FOUCHER et Monsieur Yves DOLBEAU.
- LES ROCHES L'EVÊQUE : Madame Jocelyne PESSON et Monsieur Jean-Paul PERROCHE.
- SAINT ARNOULT : Monsieur Eric ROULLON et Madame Jacqueline GOUSPILLAS.
- SAINT JACQUES DES GUERETS : Monsieur Maurice LOYAU et Monsieur Lucien HAUDEBOURG.
- SAINT MARTIN DES BOIS : Monsieur Gilbert MOYER et Monsieur Philippe JOUAN.
- SAINT QUENTIN LES TRÔO (voix consultative) : Monsieur Henri ROULLIER.
- SAINT RIMAY : Monsieur Daniel HUGER et Madame Monique LE BEHEREC.
- SASNIERES : Monsieur Guillaume HENRION et Madame Claire GRANGER.
- TERNAY : Madame Annie BEAU-JALLET et Monsieur Guy BERNALAS.
- TREHET : Monsieur Philippe MERCIER et Monsieur Patrick COCHONNEAU.
- TROO : Madame Christiane MORIN et Monsieur Jean-Pierre MOURET.
- VILLAVARD : Monsieur René VAUBOIN.
- VILLEDIEU : Monsieur Jean-Pierre JOUANNEAU et Monsieur Jean JOUZEAU..

Etaient excusés :

Monsieur Philippe COLART remplacé par Monsieur Jean-Paul PERROCHE.

Monsieur José NAVARRO remplacé par Monsieur Hubert BRETHEAU.

Monsieur HOUDEBERT remplacé par Monsieur René VAUBOIN.

Monsieur CROSNIER qui a donné pouvoir à Monsieur VAUBOIN (Monsieur Trottereau, suppléant, étant malade).

Secrétaire de séance :

Madame Claire GRANGER.

L'ordre du jour était le suivant :

- 📁 Installation du nouveau Conseil de communauté.**
- 📄 ① Désignation d'un secrétaire de séance.**
- 📄 ① Election du Président.**
- 📄 ① Détermination du nombre de Vice-présidents.**
- 📄 ① Election des Vice-présidents.**
- 🔑 ① Constitution du Bureau.**
- 📄 ① Election des délégués au Syndicat Mixte du Pays Vendômois.**
- 🔑 ① Election des délégués au Comité de Programmation Leader+.**



L'an deux mille huit, le 11 avril, à 18 heures 15 minutes, les membres du Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Ronsard se sont réunis à la Salle Polyvalente de Houssay, sur la convocation qui leur a été adressée le 05 avril 2008 par Madame la Présidente, conformément aux articles L. 2121-7 et L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Hubert BRETHEAU, le plus âgé des membres du Conseil assure la présidence de séance (suite à l'absence pour motif médical de Monsieur Gérard CROSNIER, donnant pouvoir à René VAUBOIN).

Monsieur Pascal CHEVAIS, maire de Houssay, souhaite la bienvenue aux conseillers communautaires.

1) Installation du nouveau conseil de communauté.

Monsieur Hubert BRETHEAU procède à l'appel nominal des 41 conseillers communautaires en exercice et déclare le Conseil communautaire complet installé.

COMMUNES	TIT/SUPPL	TITRE	PRENOM	NOM	PRESENTS Oui = O / Non = N
ARTINS	Titulaire	M.	Henri	DAUMAS	O
	Titulaire	M.	Michel	MARCILLY	O
	Suppléant	M.	Christian	LEPRETRE	
	Suppléant	Mme	Françoise	MARTIN	
COUTURE	Titulaire	Mme	Monique	RICHARD	O
	Titulaire	M.	Gérard	LESIMPLE	O
	Suppléant	M.	Raphaël	FURON	
	Suppléant	Mme	Claudine	VIDAL	
LES ESSARTS	Titulaire	M.	Gilles	SOURIAU	O
	Titulaire	M.	Jacky	BOURREAU	O
	Suppléant	M.	Jean	BIGNAULT	
	Suppléant	Mme	Annick	GIACOMINI	
LES HAYES	Titulaire	M.	Michel	BIORE	O
	Titulaire	M.	Sylvain	CORBEAU	O
	Suppléant	M.	Christian	TREMBLAY	
	Suppléant	M.	Jean-Pierre	BOURGUIGNEAU	
HOUSSAY	Titulaire	M.	Pascal	CHEVAIS	O
	Titulaire	Mme	Patricia	ROHARD	O
	Suppléant	Mme	Cécilia	NAUCHE	
	Suppléant	M.	Ludovic	DARJO	
LAVARDIN	Titulaire	M.	José	NAVARRO	N
	Titulaire	M.	Pierre	LOYAU	O
	Suppléant	M.	Michel	PILLON	
	Suppléant	M.	Hubert	BRETHEAU	O
MONTOIRE	Titulaire	M.	Michel	CUREAU	O
	Titulaire	M.	Pierre	ROGER	O
	Titulaire	M.	Guy	MOYER	O
	Titulaire	M.	Pierre	VASSEUR	O
	Titulaire	M.	Benoît	ROUSSEAU	O

	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Katia</i>	<i>PITAT</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Sylvie</i>	<i>BOURDERIOUX</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Sylvie</i>	<i>VERRIER</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Joël</i>	<i>SASSIER</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Marie-Thérèse</i>	<i>BALOURDET</i>	
MONTROUVEAU	Titulaire	M.	Roger	FOUCHER	O
	Titulaire	M.	Yves	DOLBEAU	O
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Virginie</i>	<i>ROCHER</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Annie</i>	<i>PRIOU</i>	
LES ROCHES	Titulaire	Mme	Jocelyne	PESSON	O
	Titulaire	M.	Philippe	COLART	N
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Jean-Paul</i>	<i>PERROCHE</i>	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Patrick</i>	<i>PROUST</i>	
SAINT ARNOULT	Titulaire	M.	Eric	ROULON	O
	Titulaire	Mme	Jacqueline	GOUSPILLAS	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Guy</i>	<i>CHERY</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Thierry</i>	<i>GATIEN</i>	
SAINT JACQUES	Titulaire	M.	Maurice	LOYAU	O
	Titulaire	M.	Lucien	HAUDEBOURG	O
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Liliane</i>	<i>HUREL</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Vincent</i>	<i>LAROCHE</i>	
SAINT MARTIN	Titulaire	M.	Gilbert	MOYER	O
	Titulaire	M.	Philippe	JOUAN	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Denis</i>	<i>BARBEREAU</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>David</i>	<i>CORBEAU</i>	
SAINT RIMAY	Titulaire	M.	Daniel	HUGER	O
	Titulaire	Mme	Monique	LE BEHEREC	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Eric</i>	<i>BARBIER</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Chantal</i>	<i>GILLARD</i>	
SASNIERES	Titulaire	M.	Guillaume	HENRION	O
	Titulaire	Mme	Claire	GRANGER	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Franck</i>	<i>HUGOT</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Albert</i>	<i>SARCI</i>	
TERNAY	Titulaire	Mme	Annie	BEAU-JALLET	O
	Titulaire	M.	Guy	BERNELAS	O
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Danielle</i>	<i>T JOEN</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>André</i>	<i>BUSSON</i>	
TREHET	Titulaire	M.	Philippe	MERCIER	O
	Titulaire	M.	Patrick	COCHONNEAU	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Maurice</i>	<i>BROQUER</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Jacques</i>	<i>BUCHETON</i>	
TROO	Titulaire	Mme	Christiane	MORIN	O
	Titulaire	M.	Jean-Pierre	MOURET	O
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Alain</i>	<i>DENIAU</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Alain</i>	<i>GATIEN</i>	
VILLAVARD	Titulaire	M.	Gérard	CROSNIER	N
	Titulaire	M.	Aimé	HOUDEBERT	N

	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>René</i>	<i>VAUBOIN</i>	<i>O</i>
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Patrick</i>	<i>TROTIEREAU</i>	<i>N</i>
VILLEDIEU	Titulaire	M.	Jean-Pierre	JOUANNEAU	O
	Titulaire	M.	Jean	JOUZEAU	O
	<i>Suppléant</i>	<i>Mme</i>	<i>Monique</i>	<i>TURBILLON</i>	
	<i>Suppléant</i>	<i>M.</i>	<i>Jean-Pierre</i>	<i>MEUNIER</i>	
SAINT QUENTIN	Titulaire	M.	Henri	ROULLIER	O

Monsieur René VAUBOIN remplace Monsieur Aimé HOUDEBERT.

Monsieur BRETHERAU précise que Monsieur ROULLIER est invité avec voix consultative en sa qualité de maire délégué de Saint Quentin Les Trôo.

2) Désignation d'un secrétaire de séance.

Le Conseil choisit pour secrétaire de séance Claire GRANGER, maire-adjointe de Sasnières.

3) Election du Président.

Monsieur Hubert BRETHERAU, doyen d'âge, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection du Président, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur CUREAU s'exprime pour présenter sa candidature et expliquer que celle-ci est motivée par la volonté de respecter les engagements pris vis-à-vis des Montoiriens à l'occasion des élections municipales et qu'il s'agit d'une candidature d'ouverture pour permettre à la commune de Montoire de retrouver toute sa place au sein de la Communauté de communes dans un esprit de coopération active et de travail en commun à égalité de droit.

Monsieur MERCIER s'exprime à son tour pour présenter sa candidature.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Candidats :

Philippe MERCIER.

Michel CUREAU.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	41
A DEDUIRE : bulletins litigieux	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

<u>Ont obtenu</u>	Monsieur Phillippe MERCIER	26 voix
	Monsieur Michel CUREAU	15 voix

Monsieur Philippe MERCIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Monsieur Philippe MERCIER remercie les membres du Conseil et développe la politique d'ouverture qu'il entend mener à destination de toutes les communes.

Monsieur CUREAU félicite Monsieur MERCIER pour son élection et cette volonté d'ouverture qui doit se concrétiser par l'élection de Vice-présidents montoiriens.

4) Détermination du nombre de Vice-président.

Nombre de présents : 41

Nombre de votants avec voix délibérative : 41

Nombre de voix pour : 40

Nombre d'abstention : 1

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président rappelle qu'il résulte de l'article L5211-10 du CGCT que «Le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres et que le nombre de Vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci ».

Monsieur le Président précise que le mandat des membres du bureau prend fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant et qu'il appartient au Conseil communautaire, conformément aux dispositions sus-visées d'en fixer le nombre.

Monsieur le Président ajoute que compte tenu de l'effectif global du Conseil de la Communauté de communes du Pays de Ronsard, le nombre maximal de Vice-présidents est de 12 et que pour information, le Conseil précédent avait choisi de se doter de huit Vice-présidents.

Sur proposition de Monsieur le Président, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté décide par quarante voix pour et une abstention de fixer le nombre de Vice-présidents à six.

Monsieur le Président propose au conseil qui l'accepte d'anticiper sur le point 6 de l'ordre du jour en ce qui concerne la composition du Bureau.

Nombre de présents : 41

Nombre de votants avec voix délibérative : 41

Nombre de voix pour : 40

Nombre d'abstention : 1

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président rappelle qu'il résulte de l'article L5211-10 du CGCT que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, d'un ou de plusieurs Vice-présidents et, éventuellement, d'un ou de plusieurs autres membres et que le mandat des membres du bureau prendra fin en même temps que celui des membres de l'organe délibérant.

Monsieur le Président, précise quant au rôle du bureau que le même article L5211-10 du CGCT prévoit que « **Le président, les Vice-présidents ayant reçu délégation ou le bureau dans son ensemble peuvent recevoir délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à l'exception :**

- 1° Du vote du budget, de l'institution et de la fixation des taux ou tarifs des taxes ou redevances ;
 - 2° De l'approbation du compte administratif ;
 - 3° Des dispositions à caractère budgétaire prises par un établissement public de coopération intercommunale à la suite d'une mise en demeure intervenue en application de l'article L. 1612-15 ;
 - 4° Des décisions relatives aux modifications des conditions initiales de composition, de fonctionnement et de durée de l'établissement public de coopération intercommunale ;
 - 5° De l'adhésion de l'établissement à un établissement public ;
 - 6° De la délégation de la gestion d'un service public ;
 - 7° Des dispositions portant orientation en matière d'aménagement de l'espace communautaire, d'équilibre social de l'habitat sur le territoire communautaire et de politique de la ville.
- Lors de chaque réunion de l'organe délibérant, le président rend compte des travaux du bureau et des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant ».

Monsieur le Président ajoute que le bureau qui va être constitué pourra donc recevoir au cours d'une prochaine séance toutes délégations de compétences que souhaiterait lui confier le Conseil de communauté sauf dans les matières fondamentales listées ci-dessus.

Avant de procéder à l'élection des membres du bureau, sur proposition de Monsieur le Président, après discussion et après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **décide** par quarante voix pour et une abstention, que le Bureau est constitué du Président et des Vice-présidents et d'un membre du Conseil par commune membre dont les délégués n'occupent aucune des deux premières fonctions.

5) Election des Vice-présidents.

Monsieur le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4 à L. 2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection des six Vice-présidents, conformément aux dispositions prévues par l'article L.2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Chaque conseiller communautaire, à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne prévue à cet effet, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier Vice-président :

Candidat : Guy MOYER

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	41
A DEDUIRE : bulletins litigieux....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

A obtenu

Monsieur Guy MOYER	39 voix
Madame Monique RICHARD	2 voix

Monsieur Guy MOYER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Premier Vice-président et a été immédiatement installé.

Deuxième Vice-président :

Candidat : **Monique RICHARD**.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	41
A DEDUIRE : bulletins litigieux....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

A obtenu

Madame Monique RICHARD	39 voix
------------------------	---------

Madame Monique RICHARD ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Deuxième Vice-président et a été immédiatement installée.

Troisième Vice-président :

Candidats :

Maurice LOYAU....
Guillaume HENRION.....
.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	41
A DEDUIRE : bulletins litigieux....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

Ont obtenu

Monsieur Guillaume HENRION	22 voix
Monsieur Maurice LOYAU	17 voix
Monsieur Henri DAUMAS	2 voix

Monsieur Guillaume HENRION ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Troisième Vice-président et a été immédiatement installé.

Troisième Vice-président :

Candidats :

Henri DAUMAS.....
Jocelyne PESSON.....

.....

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	41
A DEDUIRE : bulletins litigieux....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

Ont obtenu

Madame Jocelyne PESSON	21 voix
Monsieur Henri DAUMAS	18 voix
Monsieur Gilbert MOYER	2 voix

Madame Jocelyne PESSON ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Quatrième Vice-président et a été immédiatement installée.

Cinquième Vice-président :

Candidat : *Gilbert MOYER.....*

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....	41
A DEDUIRE : bulletins litigieux....	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....	41
Majorité absolue.....	21

A obtenu

Monsieur Gilbert MOYER	39 voix
Madame Jocelyne PESSON	2 voix

Monsieur Moyer Gilbert ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Cinquième Vice-président et a été immédiatement installé.

Sixième Vice-président :

Candidat :

Benoit ROUSSEAU.....

.....
.....

<i>Nombre de bulletins trouvés dans l'urne.....</i>	<i>41</i>
<i>A DEDUIRE : bulletins Blancs....</i>	<i>3</i>
<i>RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés.....</i>	<i>38</i>
<i>Majorité absolue.....</i>	<i>20</i>

*Ont
obtenus*

<i>Monsieur Benoit ROUSSEAU</i>	<i>33 voix</i>
<i>Monsieur Guillaume HENRION</i>	<i>2 voix</i>
<i>Monsieur Maurice LOYAU</i>	<i>1 voix</i>
<i>Monsieur Pierre ROGER</i>	<i>1 voix</i>
<i>Monsieur Jean JOUZEAU</i>	<i>1 voix</i>

Monsieur Benoit ROUSSEAU ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Sixième Vice-président et a été immédiatement installé.

Monsieur le Président félicite les Vice-présidents pour leur élection.

6) Constitution du Bureau.

Monsieur le Président explique que conformément à ce que vient de décider le Conseil, le bureau est constitué du Président, des Vice-présidents et d'un conseiller par commune membre dont les délégués n'occupent aucune des deux premières fonctions.

Monsieur le Président, invite le Conseil à procéder à l'élection des 13 membres du Bureau qui restent à élire.

Monsieur le Président appelle les candidats à se faire connaître.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Candidats :

<i>Fonction / Membre du Bureau en qualité de</i>	<i>Nom et prénom de la personne membre du bureau</i>	<i>Fonction / Membre du Bureau en qualité de</i>	<i>Nom et prénom de la personne membre du bureau</i>
<i>Délégué d'Artins</i>	<i>Michel MARCILLY</i>	<i>Délégué de Saint Jacques</i>	<i>Maurice LOYAU</i>
<i>Délégué des Essarts</i>	<i>Gilles SOURIAU</i>	<i>Délégué de Saint Rimay</i>	<i>Daniel HUGER</i>
<i>Délégué des Hayes</i>	<i>Michel BIORE</i>	<i>Délégué de Ternay</i>	<i>Annie BEAU-JALLET</i>
<i>Délégué de Houssay</i>	<i>Patricia ROHART</i>	<i>Délégué de Trôo</i>	<i>Jean-Pierre MOURET</i>
<i>Délégué de Lavardin</i>	<i>Pierre LOYAU</i>	<i>Délégué de Villavard</i>	<i>Gérard CROSNIER</i>
<i>Délégué de Montrouveau</i>	<i>Roger FOUCHER</i>	<i>Délégué de Villedieu.</i>	<i>Jean-Pierre JOUANNEAU</i>
<i>Délégué de Saint Arnoult</i>	<i>Jacqueline GOUSPILLAS</i>		

Nombre de votants : 41.....

A DEDUIRE : 0 blanc

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 41

Majorité absolue 21 voix.....

<i>Michel MARCILLY a obtenu</i>	<i>41 voix</i>
<i>Gilles SOURIAU a obtenu</i>	<i>41 voix</i>
<i>Michel BIORE a obtenu</i>	<i>41 voix</i>
<i>Patricia ROHART a obtenu</i>	<i>41 voix</i>
<i>Pierre LOYAU a obtenu</i>	<i>41 voix</i>

<i>Roger FOUCHER a obtenu</i>	41 voix
<i>Jacqueline GOUSPILLAS a obtenu</i>	41 voix
<i>Maurice LOYAU a obtenu</i>	41 voix
<i>Daniel HUGER a obtenu</i>	41voix
<i>Annie BEAU-JALLET a obtenu</i>	41 voix
<i>Jean-Pierre MOURET a obtenu</i>	41 voix
<i>Gérard CROSNIER a obtenu</i>	41 voix
<i>Jean-Pierre JOUANNEAU a obtenu</i>	41 voix

Tous les candidats ayant obtenu la majorité absolue, ont été immédiatement installés.

A l'unanimité des membres présents, le Bureau de la Communauté de communes du Pays de Ronsard est ainsi constitué des délégués suivants:

Constituent et sont membres du Bureau :

<i>Fonction / Membre du Bureau en qualité de</i>	<i>Nom et prénom de la personne membre du bureau</i>	<i>Fonction / Membre du Bureau en qualité de</i>	<i>Nom et prénom de la personne membre du bureau</i>
<i>Président de la Communauté</i>	<i>Philippe MERCIER</i>	<i>Délégué de Houssay</i>	<i>Patricia ROHART</i>
<i>1^{er} Vice-président</i>	<i>Guy MOYER</i>	<i>Délégué de Lavardin</i>	<i>Pierre LOYAU</i>
<i>2nd Vice- président</i>	<i>Monique RICHARD</i>	<i>Délégué de Montrouveau</i>	<i>Roger FOUCHER</i>
<i>3^{ème} Vice- président</i>	<i>Guillaume HENRION</i>	<i>Délégué de Saint Arnoult</i>	<i>Jacqueline GOUSPILLAS</i>
<i>4^{ème} Vice-</i>	<i>Jocelyne PESSON</i>	<i>Délégué de Saint</i>	<i>Maurice LOYAU</i>

<i>président</i>		<i>Jacques</i>	
<i>5^{ème} Vice-président</i>	<i>Gilbert MOYER</i>	<i>Délégué de Saint Rimay</i>	<i>Daniel HUGER</i>
<i>6^{ème} Vice-président</i>	<i>Benoît ROUSSEAU</i>	<i>Délégué de Ternay</i>	<i>Annie BEAU-JALLET</i>
<i>Délégué d'Artins</i>	<i>Michel MARCILLY</i>	<i>Délégué de Trôo</i>	<i>Jean-Pierre MOURET</i>
<i>Délégué des Essarts</i>	<i>Gilles SOURIAU</i>	<i>Délégué de Villavard</i>	<i>Gérard CROSNIER</i>
<i>Délégué des Hayes</i>	<i>Michel BIORE</i>	<i>Délégué de Villedieu.</i>	<i>Jean-Pierre JOUANNEAU</i>

Monsieur le Président félicite les membres du bureau et les déclare installés dans leur fonction de membre du bureau de la Communauté de communes du Pays de Ronsard.

7) Election des délégués du Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Nombre de présents : 41

Nombre de votants avec voix délibérative : 41

Nombre de voix pour : 41

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président explique qu'il incombe au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Syndicat Mixte du Pays Vendômois.

Monsieur le Président appelle les candidats à se faire connaître.

Monsieur Philippe MERCIER indique qu'il est candidat pour être délégué titulaire.

Monsieur Guy MOYER indique qu'il est candidat pour être délégué suppléant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de communauté élit :

- *Monsieur Philippe MERCIER, délégué titulaire de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays Vendômois ;*
- *Monsieur Guy MOYER, délégué suppléant de la Communauté de communes au Syndicat Mixte du Pays Vendômois.*

8) Election des délégués au Comité de programmation Leader +.

Nombre de présents : 41

Nombre de votants avec voix délibérative : 41

Nombre de voix pour : 41

Nombre d'abstention : 0

Nombre de voix contre : 0

Monsieur le Président explique qu'il incombe au Conseil communautaire de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au Comité de programmation Leader + (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale).

Monsieur le Président propose de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant pour siéger au **Comité de programmation Leader +**.

Monsieur le Président appelle les candidats à se faire connaître.

Monsieur Benoit ROUSSEAU indique qu'il est candidat pour être délégué titulaire.

Monsieur Gilbert MOYER indique qu'il est candidat pour être délégué suppléant.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil de communauté élit :

- **Monsieur Benoît ROUSSEAU**, délégué titulaire de la Communauté de communes au Comité de programmation Leader +;
- **Monsieur Gilbert MOYER**, délégué suppléant de la Communauté de communes au Comité de programmation Leader +.

Monsieur le Président remercie tous les conseillers de leur présence et plus particulièrement Monsieur le Maire de Houssay pour la chaleur de l'accueil.

Monsieur Pascal CHEVAIS, invite les délégués à partager le verre de l'amitié.

L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à 20h50.

